

L'an deux mille dix sept, le 24 Novembre à 20 H 45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Jacques GILLES, Véronique CAPARD, Jean Luc FOSSEY, Adjoint
Mesdames CROS GIMBERT, FOUGERES, SEITE,
Messieurs HENRY et ROUSSEAU, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame BORDIER

Madame Véronique CAPARD est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu précédent :

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Choix architecte Maison des Assistants Maternels

Monsieur le Maire rappelle la procédure mise en place avec l'assistance du CAUE pour le choix de l'architecte. Deux candidatures ont été retenues par la Commission d'examen et ces cabinets ont établi chacun une esquisse qui est présentée au Conseil Municipal.

Après discussions et échanges c'est le projet du Cabinet HEMON de St Gatien qui est retenu pour son intégration paysagère et qu'il permet également un réemploi plus facile du rez de chaussée.

Délibération n°1 : Convention d'occupation du domaine public par le SDEC pour le lotissement

Monsieur le Maire expose que le SDEC Energie souhaite réitérer, en la forme authentique, la convention déjà intervenue par un acte notarié. Il s'agit d'une occupation du domaine public nécessaire pour les travaux de desserte intérieure du lotissement « le parc des butteaux ».

Le Conseil approuve à l'unanimité la signature de ce document

Délibération n°2 : Lutte collective contre le frelon asiatique

Monsieur le maire informe le Conseil que la FREDON Basse Normandie propose la signature d'une convention permettant à la commune de bénéficier d'informations et d'actions dans la lutte contre le frelon asiatique.

En ce qui concerne la destruction des nids la dépense engagée est répartie comme suit :

- Conseil Départemental du Calvados 30%
- Communauté de Communes 20%

Afin d'améliorer la lutte contre ce fléau, Monsieur le Maire propose que le reste à charge soit partagé à égalité entre la Commune et le propriétaire de la parcelle

Cette proposition est approuvée à l'unanimité de même que la signature de la convention avec la FREDON.

VC L.F. G/S

Délibération n°3 : Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville : modification statutaire

Monsieur le Maire donne lecture des articles contenus dans la proposition de modification n°1 des statuts de la Communauté de Communes.

Cette modification est approuvée à l'unanimité

- Délibération n°4 : Financement des investissements – Autorisation d'engagement de dépenses 2018

Monsieur le maire expose que dans le cadre de ses délégations et du budget il a été nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie de 150.000 Euros pour faire face au financement des travaux du Parc des buttereaux.

Le taux est de 0.64% sur l'encours.

Le Conseil prend acte de cette opération

Par ailleurs le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser, en attendant le vote du budget 2018, les dépenses d'investissement dans la limite de 25% du montant inscrit au budget 2017 soit 56.691 Euros se décomposant comme suit :

- poste 2182 10.000 Euros pour l'achat d'un véhicule de service
- poste 2315 46.691 Euros pour les travaux

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 23 Heures 10 minutes

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Véronique CAPARD



LE MAIRE
Jean Marie DELAMARE

DELIBERATION N°1 : Autorisation d'occupation du domaine public


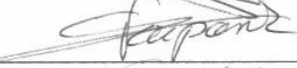

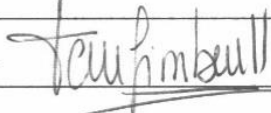

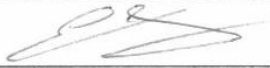
DELIBERATION N° 2 : Lutte collective contre le frelon asiatique

DELIBERATION N°3 : Modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville

DELIBERATION N°4 : Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement 2018

P/S VC L.F.

EX

NOMS DES PRESENTS	SIGNATURES	POUVOIRS
DELAMARE Jean-Marie		
GILLES Jacques		
CAPARD Véronique		
FOSSEY Jean-Luc		
BORDIER Marie-Hélène	Absente	
CROS-GIMBERT Florence		
FOUGERES Lucie		
HENRY Eric		
SEÏTE Brigitte		
ROUSSEAU Gérard		